



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des assistants de régulation médicale

Question écrite n° 43814

Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des assistants de régulation médicale des SAMU, Centres 15 et SAS. Cette profession est régie par une certification professionnelle de niveau V depuis la publication de l'arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale. Cependant, il semblerait que leur appartenance à la filière administrative n'entraîne pas de valorisation de leur activité professionnelle. Aussi, elle lui demande quelles actions il compte mettre en œuvre pour une meilleure reconnaissance et valorisation de cette activité professionnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Lise Magnier](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43814

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 479

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)